

Département
du LOIRET

S.I.V.U.
des
IFS

Syndicat
Intercommunal à
Vocation Unique
pour la gestion du
Cimetière des IFS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du COMITÉ SYNDICAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DOUZE MARS,

A 17h00, le Comité Syndical, légalement convoqué le 5 mars 2025, s'est réuni Salle du conseil municipal de la mairie de Saran, en séance publique, sous la présidence de Madame HAUTIN, Présidente.

N° DEL_2025_001

OBJET

Aliénation de gré à gré
d'un bien mobilier d'une
valeur supérieure à 4
600 € TTC

Etaient présents : Mme SICAULT, Mme BOIS, M. FOURMONT, M. KUZBYT, M. PASSEGUE, M. PIVAIN, M. FROMENTIN, Mme HAUTIN, membres titulaires,
Mme HAMON, membres suppléants sans voix délibérative,
M. METAIS membre suppléant faisant fonction de titulaire (mandataire de M. CHAPUIS).

Etait absent, ayant donné pouvoir :
M. CHAPUIS (Mandataire M. METAIS).

Etait absente excusée : Mme DE CARVALHO.

Etaient absents : Mme PREVOT, M. AMSTUTZ, Mme PEREIRA, M. SILLY, Mme DESNOUES, Mme MOULIN.

Josette SICAULT a été élu Secrétaire de séance.

Il est rappelé au comité syndical que l'acquisition de la mini-pelle permettait l'ouverture et la fermeture des caveaux sans monument.

Le comité syndical du 6 novembre 2019 a retiré cette prestation de la tarification du SIVU des IFS, cette prestation étant dorénavant réalisée exclusivement par les pompes funèbres.

Il est proposé aujourd'hui la vente de la minipelle en raison de son état de fonctionnement qui conduit à sa faible utilisation au profit du matériel de la ville de Saran.

La société SODITRA sise 93 Rue de Curembourg – 45400 FLEURY LES AUBRAIS propose une offre de rachat pour un montant de 5 160,00 € TTC.

Considérant la confirmation de l'offre de la société, il est proposé au comité syndical d'accepter cette aliénation de gré à gré au prix proposé.

Après avoir délibéré, le comité syndical :

- Décide d'approuver cette aliénation et autorise Madame la présidente

Nombre de Délégués
en exercice :
9 titulaires, 9 suppléants

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 9

La Présidente, soussignée, certifie que la convocation du Comité Syndical et la liste des délibérations ont été publiées conformément aux articles L.5211-1, L.2121-10, L.2121-25, L.2131-1 et R.2131-1 du CGCT.

La Présidente

Maryvonne HAUTIN

à signer tous les documents en lien avec celle-ci.

-:-

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

-:-

Je soussignée, Maryvonne HAUTIN, Présidente du S.I.V.U. des Ifs, certifie que, conformément à l'article L.2131-2 du CGCT, la présente délibération a été transmise au Représentant de l'Etat le 14 mars 2025 et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date.

Copie certifiée conforme,
SARAN, le

Le Secrétaire de séance
Josette SICAULT

La Présidente
Maryvonne HAUTIN

Signé manuscritement

Signé manuscritement



93 Rue de Curembourg – 45400 FLEURY LES AUBRAIS

Tél. 02 38 83 70 70 – FAX 02 38 83 77 74

Mail : soditra@soditra.com

**SIVU DES IFS
MAIRIE DE SARAN
PLACE DE LA LIBERTE
45 774 SARAN**

Fleury, le mardi 19 novembre 2024

Madame, Monsieur,

Suite votre demande dont nous vous remercions, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après notre meilleure proposition pour la fourniture éventuelle de :

- **OFFRE DE REPRISE MINI PELLE YANMAR B25 / SODITRA**

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Arnauld MARTIN

OFFRE DE REPRISE

MARQUE : YANMAR / SODITRA

TYPE **B25**

- Poids opérationnel : 2745 kg
- Poids de transport : 2670 kg
- Chenilles caoutchouc, système VICTAS
- Cabine **confort ROPS/FOPS1**

ANNEE 2008
HEURES 3070

ATTACHE RAPIDE MORIN
1 GODET

Note :

Prix de vente en 2014 **14 500 € ht**

Devis actuel selon constat contrôle VGP : **2952 € ht**

Test effectué sur le matériel le 18 novembre 2024 et selon suivi de ce matériel par nos équipes depuis 2014 pour offre de reprise.

Enorme jeux sur biellette et attache + godet. Il n'est plus conseillé de faire du levage.
Pompe hydraulique et injection à passer en essai. Manque de puissance et débit hydraulique.

PRIX DE REPRISE : 4 300 € ht
Soit **5 160 € TTC**

REPRISE EN L'ETAT

A ENLEVEMENT PAR NOS SOINS SUR SITE SELON VOTRE ACCORD